



Office de développement
de l'économie agricole d'outre-mer

STRUCTURATION DE L'ELEVAGE

Note d'évolution

22/06/2021

Destinataires : Bénéficiaires des aides, DAAF



Table des matières

1	INTRODUCTION.....	2
2	DESCRIPTION DES EVOLUTIONS APORTEES.....	3
2.1	DISTRIBUER LES NOTIFICATIONS DE DEPOT DE DOSSIER AUX DAAF PAR DEPARTEMENT.....	3
2.2	DEFINITION DE L'ORDRE DES AIDES A PRESENTER AU BENEFICIAIRE AU NIVEAU DU FORMULAIRE DU PAD.....	4
2.3	RENDRE LA SAISIE DE LA FILIERE DE L'AIDE OBLIGATOIRE.....	4

1 Introduction

Suite à la première campagne de dépôt de dossiers de demande d'aide *via* la télé procédure PAD (Plateforme d'Acquisition de Données) pour la structuration de l'élevage, l'ODEADOM a listé les demandes d'améliorations formulées par les bénéficiaires et les DAAF. Ces évolutions ont été analysées et intégrées à une nouvelle version du PAD et seront effectives pour le dépôt de l'Acompte 1 de la Campagne 2021 (juillet 2021).

Le présent document détaille les fonctionnalités ajoutées/modifiées et leur impact sur l'expérience des demandeurs d'aide et des DAAF. Dans une logique d'amélioration continue de l'outil, des retours d'expérience seront régulièrement sollicités au cours des prochains dépôts.

Contacts :

Vos référents en cas de difficultés ou de questions sur le fonctionnement de la PAD :

- Référent pour la partie métier : Laure LACOUR (laure.lacour@odeadom.fr)
- Administrateurs fonctionnels : Norbert BOUHNİK (norbert.bouhnik@odeadom.fr); Marie ADAMCZEWSKI (marie.adamczewski@odeadom.fr)

2 Description des évolutions apportées

2.1 Distribuer les notifications de dépôt de dossier aux DAAF par département.

Seuls les gestionnaires de l'ODEADOM recevaient un mail d'alerte suite au dépôt d'un dossier initial ou complémentaire par un bénéficiaire via le PAD.

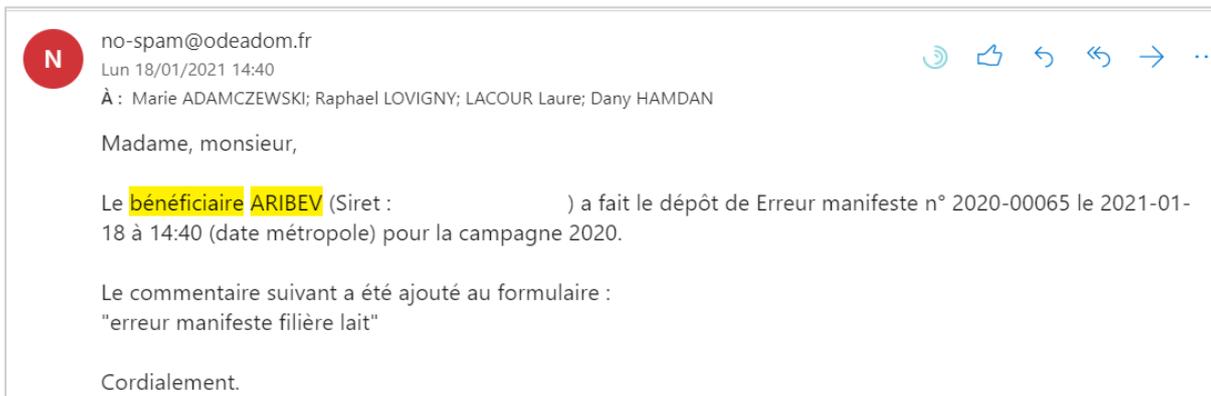
Désormais, **les DAAF seront également notifiées des dépôts de dossier des bénéficiaires de leur département.**

ex: la DAAF Réunion doit être informée lorsqu'un bénéficiaire opérant à La Réunion réalise un dépôt de dossiers par le PAD. Elle ne doit en revanche pas recevoir de mail l'informant qu'un bénéficiaire domicilié en Martinique dépose un dossier.

Mail reçu pour un dépôt de dossier initial :



Mail reçu pour un dépôt de dossier complémentaire :



2.2 Définition de l'ordre des aides à présenter au bénéficiaire au niveau du formulaire du PAD.

Les aides étaient présentées au niveau du formulaire du PAD dans un **ordre aléatoire**. L'ordre dans lequel les aides sont affichées dans le formulaire du PAD est maintenant défini par l'ODEADOM de manière à correspondre en principe à celui de la **décision technique** – le tout de manière à permettre aux bénéficiaires de mieux repérer les aides à sélectionner dans le tableau récapitulatif du formulaire.

Tableau récapitulatif

Vous pouvez saisir une ou plusieurs demandes d'aide. Pour chaque demande d'aide, la sélection de l'aide et la saisie du montant demandé sont obligatoires.

Aide *

- Aide aux produits d'élevage
- Aide à la sélection génétique et à la reproduction
- Aide à l'organisation et à la professionnalisation des filières : Inséminations artificielles
- Aide au transport des produits réfrigérés
- Aide à la valorisation de la production par la découpe ou la transformation EN PROPRE
- Aide à la valorisation de la production par la découpe ou la transformation EN PRESTATION
- Aide au stockage des produits EN PROPRE
- Aide au stockage des produits EN PRESTATION
- Mise en marché / SOUTIEN A LA POLITIQUE DES PRIX
- Aide à la mise en marché : PROMOTION
- Aide à la commercialisation d'une gamme spécifique de produits congelés typiques et de qualité
- Aide à l'organisation et à la professionnalisation des filières : Etudes/formations/prestations
- Mise en marché / OBSERVATOIRE

Ajouter

Total montant demandé 0,00 €

L'ordre des aides est maintenant défini par l'ODEADOM. Il correspond à l'ordre des aides présenté dans la décision technique

2.3 Rendre la saisie de la filière de l'aide obligatoire.

Au niveau du formulaire, la sélection d'une filière à associer aux aides saisies est désormais **obligatoire**. Pour les aides « transverses » (portant sur plusieurs filières ou sur l'ensemble des filières), un **nouveau choix de filière a été ajouté et devra être sélectionné : « MULTIFILIERES »**.



Lorsque le bénéficiaire peut donner un détail par filière, alors il doit saisir plusieurs fois la même aide avec une filière différente

Aide *

Aide aux produits d'élevage

Filière *

Bovins

Bénéficiaire intermédiaire

Montant demandé *

2 500 €

Le champ « filière » est désormais obligatoire »

Aide *

Aide à la mise en marché : PROMOTION

Filière *

MULTI-FILIERE

Bénéficiaire intermédiaire

Montant demandé *

Veuillez saisir le montant demandé €

Ajouter

andé 2 500,00 €

Si l'aide porte sur un périmètre transverse, il faut sélectionner la filière « MULTIFILIERES »